

RAPPORT ANNUEL de développement durable

2023



communauté de communes albères - côte vermeille - illibéris
3 impasse Charlemagne BP 90103 66704 Argelès-sur-Mer • 04 68 81 63 77 • standard@cc-acvi.com

www.cc-acvi.com

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240311-DL2024-0036-DE
Date de télétransmission : 18/03/2024
Date de réception en préfecture : 18/03/2024



Le mot du Président

Depuis 2020, notre intercommunalité s'est résolument engagée dans une transition écologique et énergétique qui ne pouvait attendre. Cela nous a permis de poser nos fondements durables et de définir nos actions prioritaires en matière de déchets, d'énergie, d'eau et de réduction de nos gaz à effet de serre.

Concernant le recyclage des déchets et leur réduction, la simplification et l'élargissement des consignes de tri depuis le 1er janvier 2024 permettront d'enregistrer de nets progrès. De tels objectifs ne peuvent être atteints que si l'ensemble de nos politiques publiques s'accordent et s'alignent dans le même élan et dans la même direction.

Beaucoup évoquent la notion de transition écologique. Plus qu'une question de sémantique, c'est une philosophie. 2023 a été une année révélatrice pour beaucoup. Entre les fortes températures de l'été et les problèmes liés à l'eau, 2023 a été annonciatrice de problématiques que nous rencontrerons à l'avenir.

Nous devons donc collectivement être dans le concret et non dans l'injonction ou dans l'annonce non- suivie de faits. Gardons en tête ces trois mots : sobriété, optimisation, renouvelable.

- Sobriété, pour ne pas consommer inutilement.
- Optimisation, pour que chaque énergie soit optimisée.
- Renouvelable, pour que le territoire produise un maximum d'énergie verte.

Bonne lecture !



ANTOINE PARRA
Président de la
Communauté de communes
Albères - Côte Vermeille - Illibérus

Le mot du vice président

Chaleurs hivernales, sécheresse structurelle, incendies, souffrance de la faune et de la flore, politique passive ou opportuniste des pouvoirs publics tel est le bilan que nous pouvons dresser de l'année passée. Les mois et années qui arrivent sont source d'angoisse, chez les plus jeunes, notamment, qui perçoivent l'avenir comme une tragédie racinienne.

Cependant, le réchauffement climatique n'est pas une fatalité. Nous sommes en lutte. En lutte contre la surconsommation des ressources, de l'énergie, le recours aux produits phytosanitaires, l'achat de matières premières ou transformées venues de l'autre bout du monde, l'artificialisation incontrôlée des sols. Nous avons aujourd'hui les moyens de lutter : consommer local, durable, faire preuve de frugalité dans nos pratiques, planter des arbres feuillus de façon à créer des canopées propices à la régulation du climat, tant par la création d'îlots de fraîcheur que par la normalisation hygrométrique.

Ainsi le rapport de développement durable 2023 met en avant les actions fortes et déterminées de la communauté de communes ACVI. Mutualiser, offrir des outils pour produire ou économiser l'énergie, sensibiliser, agir avec les jeunes, rationner l'usage de l'eau, du traitement des déchets, opter pour une économie et un habitat guidé par le développement durable. Ce sont autant d'impératifs pour notre collectivité, autant de moyens de lutte qui peuvent nous mener à remporter la bataille du climat si nous y mettons la force et l'énergie.



Samuel MOLI
Vice-Président de la
Communauté de communes
Albères - Côte Vermeille - Illibérus
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan Climat Air Énergie Territorial : une feuille de route 2019-2025

Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est un outil de planification territoriale, issu de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) de 2015. Il vise à définir et coordonner des actions au niveau local pour lutter contre le changement climatique et adapter nos territoires à ses effets.

Le PCAET fixe des objectifs ambitieux, tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'amélioration de la qualité de l'air et l'optimisation des consommations énergétiques. Depuis 2019, il est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants.

Voté en 2019 par la CC ACVI, le travail se poursuit en 2023 avec l'évaluation à mi-parcours du PCAET qui se poursuivra jusqu'au printemps 2024. Cette évaluation, menée par un bureau d'étude, a donné lieu à un travail en transversalité entre les services de la CC ACVI, les communes du territoire ainsi que les partenaires tels que le SMIGATA, le SMBVR, Le Pays Pyrénées Méditerranée ou encore Bois Energie 66. Elle pourra donner lieu à des modifications du plan d'action initial.

Six thématiques ont été déclinées en 16 axes opérationnels. Les 6 thématiques ont permis d'établir la trame de ce rapport de développement durable 2023.

1. Vers un urbanisme durable

- Stimuler et accompagner la rénovation du bâti ainsi que les actions de maîtrise de l'énergie
- Positionner le territoire vers une urbanisation moins consommatrice et adaptée au changement climatique

3. Vers une collectivité exemplaire et pro active

- Améliorer l'exemplarité dans le patrimoine public
- Garantir la mise en œuvre concertée
- Valoriser les actions engagées

5. Vers un territoire protecteur de son agriculture et de ses espaces naturels

- Faciliter le développement des pratiques agricoles et sylvicoles sur le territoire
- Développer les circuits courts

2. Vers une mobilité décarbonnée

- Favoriser les mobilités actives
- Améliorer la fréquentation des transports en communs existants sur le territoire
- Réduire l'impact des déplacements en voiture

4. Vers un territoire producteur de sa propre énergie

- Diversifier les sources d'énergie implantées sur le territoire

6. Vers un territoire résilient

- Sensibiliser au changement climatique
- Garantir les besoins en eau nécessaires pour pérenniser les usages et satisfaire les milieux aquatiques
- Préserver les milieux aquatiques et prévenir les inondations
- Réduire l'impact des déchets sur le territoire
- Coordonner la lutte contre les espèces invasives à l'échelle du territoire

Au travers du PCAET, 3 objectifs chiffrés principaux ont été retenus par la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illiberis afin de permettre au territoire de s'inscrire dans la trajectoire TEPOS (Territoire à Energie Positive).

Ce 1er Plan Climat devrait permettre d'atteindre un premier pallier à l'horizon 2030 :



Consommation d'énergie
-18% par rapport
à 2015



Gaz à effet de serre
-27 % par rapport
à 2013



Production d'énergie
+ 108 GWh par rapport
à 2015

Soit une couverture de 32% des besoins énergétiques du territoire



SOMMAIRE

VERS UN URBANISME PLUS DURABLE

P.6

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : Quatrième année de mise en œuvre et record en nombre de logement rénovés

Etude triennale sur l'occupation du parc social : un parc social peu énergivore

Etude sur les résidences secondaires et le Airbnb

Adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2022-2027

Des PLU de plus en plus tournés vers des orientations de développement urbain durable

Intégration des considérations environnementales : note technique du PLH, traduire réglementairement les dispositions logement/habitat dans les PLU

VERS UNE MOBILITÉ DÉCARBONNÉE

P.8

Micro mission mobilité : état des lieux et concertation

Schéma Directeur Cyclable

Les mobilités douces dans nos ZAC et voiries d'intérêt communautaire

Service des médiathèques

Service enfance jeunesse

UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE ET PROACTIVE

P.10

Marchés publics

Service informatique

Le réseau des médiathèques

La piscine intercommunale

Office de Tourisme Intercommunal

Eclairage public

UN TERRITOIRE PRODUCTEUR DE SA PROPRE ÉNERGIE

P.12

Cadastre solaire : Découvrez le potentiel solaire de votre toiture

La thermographie aérienne

Voltalis

Conseiller en énergie partagée

UN TERRITOIRE PROTECTEUR DE SON AGRICULTURE ET DE SES ESPACES NATURELS

P.14

Le Mas Reig : soutien à la filière viticole

Bacchus festival : soutien aux filières agricoles locales et développement des circuits courts

Office de Tourisme Intercommunal

Projet d'Agro parc sur la commune de St André

Service Enfance Jeunesse

Natura 2000 : relance de la dynamique sur les 2 sites : « Massif des Albères » et « Côte Rocheuse des Albères »

VERS UN TERRITOIRE RÉSILIENT

P.16

Piscine intercommunale

Chantier d'insertion : entretien des berges et rivières, sentiers de randonnées et espaces naturels communautaires

Gestion des biodéchets

Prévention des déchets verts

Service enfance – jeunesse : Initiative du Point Jeune de Banyuls sur Mer

Blue Tech Show : vitrine de l'Eco-économie en lien avec la préservation de l'eau, de l'environnement et l'économie bleue

Sècheresse et incendies : l'OTI sensibilise

OBSCAT : Suivi et évolution du trait de côte

GEMAPI et Gestion des risques naturels

Service Eau

VERS UN URBANISME PLUS DURABLE

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : Quatrième année de mise en œuvre et record en nombre de logements rénovés

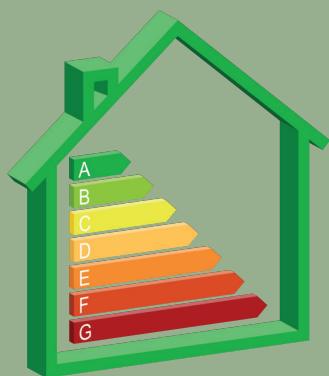
Mis en place en décembre 2020, ce dispositif est dédié à l'amélioration de l'habitat en centre ancien. En 2023, 54 logements ont ainsi été rénovés grâce à cette opération soit une augmentation de 42% !

Durant le premier semestre 2023, afin de renforcer la sensibilisation du public aux aides à l'amélioration de l'habitat, à l'OPAH en particulier, 6 réunions publiques ont été organisées dans les communes d'Ene, Saint-Génis-des-Fontaines, Bages, Montesquieu, Banyuls-sur-Mer, Saint-André, rassemblant près de 175 personnes. L'objectif était d'aider le public à s'y retrouver face à l'ensemble des aides disponibles

La réunion faisait intervenir trois intervenants : Esthel Marzo, service habitat de la CCACVI pour présenter le panorama général des aides à l'amélioration de l'habitat ; Gaïané Khandzian, Urbanis, pour expliquer l'OPAH avec des cas concrets ; Fanny Brunet, directrice, et les autres juristes de l'ADIL pour sensibiliser à la préparation des projets (obligations des bailleurs, en copropriété, vigilance sur les choix des artisans, le démarchage...).



Étude triennale sur l'occupation du parc social : un parc social peu énergivore



Au travers de la conférence intercommunale du logement, la communauté de communes a piloté l'étude triennale réalisée par l'AURCA (sur les chiffres de 2023), faisant état de l'occupation et de l'état du parc social et de ses dynamiques de production. Il est à noter, que le parc social sur l'intercommunalité est relativement récent : 27% des logements construits après 2012 et 19% entre 2000 et 2012. Aussi, au regard des consommations d'énergies, **53% du parc relèvent des catégories A et B des DPE** (contre 45 % en 2016), 36% de cat. C (contre 41% en 2016), 11% de cat. D (contre 14% en 2016) et 1% de F.

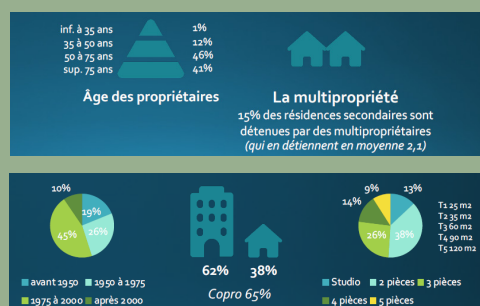
Avec l'effet cumulé de la construction de nouveaux logements et des réhabilitations engagées par les bailleurs sociaux, la performance énergétique du parc social s'est améliorée en 7 ans, et ne contient quasiment plus de passoires thermiques.

Étude sur les résidences secondaires et le Airbnb

Dans le cadre du PLH, la communauté de communes a lancé en 2023 une étude portant sur les résidences secondaires et les locations meublées types Airbnb. Celle-ci montre que le parc immobilier de la CCACVI est constitué à 36% de résidences secondaires (source BDD Majic 2023), avec 52% à Argelès-sur-Mer et 48% sur la Côte Vermeille. Ce parc est majoritairement ancien (construit avant l'application de la RT 1974) en copropriété et composé de très petites surfaces (studio/T1), aux mains de ménages âgés, qui s'adonnent à la multipropriété de résidences secondaires dans une démarche d'investissement (constitution d'un portefeuille immobilier).

La population domiciliée est de 55.000 habitants, mais, avec l'occupation des résidences touristiques, la population en permanence sur le territoire est de l'ordre de 75 à 80.000 habitants, soit un écart de x1,7. Le « pic » estival, avec les campings, frôle les 150.000 habitants en juillet/août.

Aussi, les résidences de tourisme, bien que permettant de dynamiser l'activité économique (avec de plus un accroissement des capacités touristiques marchandes et un allongement de la saison estivale ces dernières années) rend par ailleurs le marché immobilier toujours plus sélectif, limite les trajectoires résidentielles, et accroît les besoins en ressources du fait d'une population en forte croissance durant la saison estivale.



Chiffres clés

Les aides attribuées sur la CCACVI en 2023

MaPrimeRenov' (État)

522 travaux engagés (correspondant à 367 logements) soit une hausse de 23 % par rapport à 2022

1 496 170€ de subventions (+400% par rapport à 2022)

3 697 376€ de travaux subventionnables (+394% par rapport à 2022)

PIG « Mieux se loger 66 » (Département)

47 logements subventionnés (+47% par rapport à 2022)

L'OPAH (CC ACVI)

54 logements subventionnés (+ 42% par rapport à 2022)

Positionner le territoire vers une urbanisation moins consommatrice et adaptée au changement climatique

Adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2022-2027

En juillet 2023, le conseil communautaire a approuvé son deuxième PLH. Celui-ci est tourné vers le réinvestissement urbain (Ambition n° 1: Réinvestir l'urbain – Améliorer le parc existant), et la maîtrise de la consommation d'espace (Ambition 2 – Maîtriser l'urbain – Produire en solidarité et sobriété). Aussi, ce document stratégique et programmatique prévoit, entre autres pour 6 ans :

- +/- 160 logements remis sur le marché (logement vacant)
- + 40 logements créés via changement d'affectation du local
- +/- 50 logements acquis et améliorés par un bailleur social
- +/- 600 logements améliorés
- +/- 240 logements sociaux produits dans l'ancien
- 40% en collectif
- Densité de 35 log/ha
- 55% de la production réalisée en réinvestissement urbain

Des PLU de plus en plus tournés vers des orientations de développement urbain durable

En 2023, 3 communes ont eu des projets de modification de leur document d'urbanisme créant ou modifiant une orientation d'aménagement programmée (OAP). Exemples de dispositions :

Projet à Villelongue-dels-Monts :

« Ce quartier devra tendre vers des principes d'aménagement durable »
« Recourir à des revêtements perméables pour les parkings et les cheminements piétons permettant ainsi de réduire les surfaces imperméabilisées »
« Organiser le quartier de façon à améliorer et faciliter les liens avec les quartiers avoisinants, à travers des circulations douces »



Projet à Bages:

« La future urbanisation de ce secteur devra avoir une approche écologique et durable »
« Aménager le site sous la forme d'une opération d'aménagement durable exemplaire »

« Promouvoir l'utilisation de matériaux dits « bas carbone » (matériaux biosourcés et/ou recyclés, bois...) et à faible empreinte écologique. »

« Diminuer autant que possible les surfaces imperméabilisées et récupérer les eaux au maximum à la parcelle. »

« Rendre perméables les clôtures sur emprises publiques laissant passer la petite faune et les végétaliser pour favoriser la biodiversité. »



Projet à Saint-André :

« Une mutualisation et optimisation du foncier (organisation du parcellaire permettant une mutualisation des fonctions et des espaces (exemples : stationnements visiteurs). »

« Les liens à la terre seront encouragés (mise en place de jardins familiaux partagés, jardins citoyens, et/ou fermes urbaines...) »

« Cette zone devra faire l'objet d'une opération exemplaire en matière d'aménagement. »

« Le projet sera développé en concertation avec les riverains »

« Prise en compte de la faune et de la flore préexistante à partir d'un diagnostic naturaliste réalisé par un écologue »

« Le projet devra prévoir une végétalisation renforcée et des zones ombragées sur les espaces publics pour lutter contre les îlots de chaleur »

« Favoriser une architecture méditerranéenne »

« Favoriser les matériaux bio-sourcés : Pour l'aménagement de l'opération ; Pour les constructions. » « Optimiser la gestion des déchets, notamment par une offre de compostage collectif pour les espaces agricoles partagés. »



Intégration des considérations environnementales : note technique du PLH, traduire réglementairement les dispositions logement/habitat dans les PLU

En 2023, le service habitat a rédigé une note technique, relative aux moyens pour traduire réglementairement les dispositions logement/habitat dans les PLU. Cette note aborde les moyens du PLU mobilisables pour diriger la politique du logement et favoriser la construction. En particulier, les possibilités offertes par les orientations d'aménagement programmée (OAP) sont décrites en précisant leur utilité pour inclure des considérations de développement durable. Les dérogations aux règles du PLU pour des raisons écologiques sont également recensées (majorations du gabarit pour les bâtiments écologiquement vertueux).

VERS UNE MOBILITÉ DÉCARBONNÉE

Favoriser les mobilités actives

Micro mission mobilité : état des lieux et concertation

Fin 2022, un travail collaboratif avec l'AREC Occitanie (Agence Régionale Energie Climat) a été lancé. Cette micro mission mobilité avait 3 objectifs :

1. **Echanger sur les besoins du territoire (transports en commun, mobilités douces, etc.)**
2. **Créer un réseau d'acteurs / connaître leurs compétences et leurs actions**
3. **Définir comment travailler ensemble pour améliorer la mobilité sur ce territoire.**

Pour ce faire, 2 ateliers de co-construction ont eu lieu en 2023 regroupant la CC ACVI, plusieurs communes du territoire, le département, la Région et le Pays Pyrénées Méditerranée.

Les deux ateliers ont permis de créer un lien entre les différents acteurs de la mobilité, d'identifier les compétences de chacun, les actions à mettre en œuvre et de planifier des réunions de travail avec les acteurs concernés. Le résultat présenté est très satisfaisant, y compris pour les élus de la CC qui sont confortés sur la direction à suivre en matière de mobilité.



Schéma Directeur Cyclable :



La suite de la micro mission mobilité a été de s'engager avec le Pays Pyrénées Méditerranée à l'élaboration d'un schéma directeur cyclable à l'échelle du Pays (Lauréat AAP ADEME AVELO2) -

Le schéma cyclable est un outil de programmation et de planification qui permet de définir les actions à mettre en place à court, moyen et long terme pour améliorer et encourager la pratique cyclable. Il permet la programmation des investissements dans un plan pluriannuel. Un schéma n'oblige pas les communes à réaliser les opérations, mais facilite l'étude des dossiers pour l'octroi de subventions.

La CC ACVI souhaite que des liaisons intercommunales soient facilitées sur 3 secteurs en particulier :

- Désenclavement d'Elné - Bages – Ortaffa
- Maillage des communes des Albères
- Raccordement des villes de la Côte Vermeille.

En 2023, le bureau d'étude en charge de l'élaboration du schéma a réalisé le recensement complet des infrastructures de mobilité douce existantes sur le territoire. A la suite de cela, le BE a fait des propositions pour améliorer ces déplacements qui ont été discutés, modifiés avec les élus du territoire lors de 2 ateliers.

Suite à ce travail collaboratif, le BE présentera au printemps 2024 le schéma directeur cyclable final avec un plan d'investissement pluriannuel.



Les mobilités douces dans nos ZAC et voiries d'intérêt communautaire :

Dans le cadre de la loi LAURE, l'étude de la possibilité et de l'intérêt d'aménager des voies pour favoriser les mobilités douces est systématique sur tous nos projets de rénovation ou de créations de voiries dans les ZAC.

Ainsi en 2023, l'Avenue des Flamants Roses sur la ZA ARGELES a été équipée d'une piste mixte piétons/vélos sur toute sa longueur (600 m) dans le cadre de son réaménagement.

Concernant l'entretien des voiries d'intérêts communautaires et des itinéraires de randonnées cyclo touristiques (EuroVélo 8 et Voie Verte Pyrénées Méditerranée), une réflexion a été apportée pour réaliser le fauchage le plus tardivement possible afin de laisser à la faune et la flore le plus de temps possible pour se reproduire sans porter atteinte à la sécurité des usagers.

Service des médiathèques

Le service a travaillé sur la réduction du nombre de trajets effectués par les agents d'une médiathèque à l'autre. La mutualisation des compétences au sein de l'équipe du réseau des médiathèques implique un déplacement régulier. Il a donc été organisé des actions de manière à rationaliser l'agenda, ainsi les déplacements s'en trouvent diminués.

De plus, l'ouverture des médiathèques de Banyuls sur Mer et Saint Genis des Fontaines permet d'accroître l'offre de proximité et ainsi réduire les déplacements des usagers de ces deux communes.



En 2024, la CC ACVI va continuer de travailler sur la diminution du nombre de navettes. En effet, les réservations des usagers ainsi que la possibilité pour chacun d'entre eux d'emprunter des documents dans l'une des 12 médiathèques et de les rendre dans n'importe laquelle, implique un volume important de documents en transit.

Une réflexion sur le fonctionnement est en cours. Le nombre de navettes régulières pourrait être diminué de moitié.

Un test est en cours.

Service enfance jeunesse

La CC ACVI continue d'optimiser son service de navettes qui permet à tous les enfants du territoire de pouvoir se rendre dans un accueil de loisirs les mercredis et pendant les vacances et de limiter le recours à la voiture individuelle.

Une navette relie les villages des Albères jusqu'au centre de loisirs de Sorède. Une autre navette relie St Génis des Fontaines, Palau del Vidre jusqu'au centre de St André. Une troisième navette permet aux enfants de Cerbère de se rendre au centre de Banyuls. Une navette estivale est également en place pour les enfants d'Argelès sur Mer. Ces navettes sont réutilisées et optimisées pour éviter au maximum leurs déplacements à vide.

Grâce à ce dispositif, en permanence revu et amélioré en fonction des besoins, c'est un accès possible aux accueils de loisirs pour tous les enfants du territoire et moins de véhicules individuels sur nos routes, donc moins d'émission de gaz à effet de serre.



UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE ET PROACTIVE

Marchés publics

Tous les produits d'entretien achetés par la CC ACVI sont éco labellisés.

De plus, la CC ACVI fait le choix, dès que c'est possible, d'acheter du matériel informatique et de la téléphonie écoresponsable :

- 58% des téléphones portables achetés en 2023 sont reconditionnés
- Tous les ordinateurs achetés en 2023 sont fabriqués avec au moins 20% de matières recyclées.

En matière de chantiers voirie, les marchés sont montés en demandant aux soumissionnaires d'appliquer les normes environnementales : choix des matériaux, emploi de matériaux recyclés, tri des déchets et envoi en décharges spécialisées, réduction et optimisation des déplacements. Tous ces critères sont valorisés dans les analyses des offres.



Service informatique

Grâce à la création d'un outil informatique, les certificats de paiements pourront être dématérialisés ; cela représente près de 3400 certificats papier en moins par an. La CC ACVI a également mis en place un logiciel permettant de suivre toutes les factures des fluides (EDF, carburant) interne à la collectivité afin de faire un suivi plus précis et d'optimiser les consommations.



Eclairage public

En 2023, le service de l'éclairage public de la CC ACVI a remplacé 165 points lumineux LEDS supplémentaires sur l'ensemble du territoire. L'économie estimée est de 40 590 kW/h. Sur un total de 18 749 points lumineux sur le territoire, 7060 sont déjà passés en LED soit 38% du parc. Ce travail se poursuivra en 2024.



Communes	Total Points lumineux	% en LED
Argelès sur Mer	5392	43%
Bages	1136	13%
Banyuls	1970	22%
Cerbère	607	13%
Collioure	1442	14%
Laroque des Albères	910	65%
Montesquieu des Albères	624	40%
Ortaffa	555	34%
Palau del Vidre	862	17%
Port Vendres	1189	34%
St André	1097	44%
St Génis	1114	74%
Sorède	1185	75%
Villelongue dels Monts	666	17%
TOTAL	18749	38%

La piscine intercommunale

Un dispositif de classe bleue a été mis en place pour le public scolaire et notamment à Cerbère. Ce dispositif permet de diviser par 2 le nombre de déplacements au cours du cycle piscine de chaque classe. Il consiste à faire venir les élèves sur une journée complète en faisant une séance le matin et une l'après-midi, les élèves restant manger sur place le midi.

Ainsi les émissions de gaz à effet de serre liées au transport sont divisées par 2 et le coût des transports également, cela permet de faire bénéficier à tous les élèves du territoire d'un enseignement aquatique tout en réduisant les émissions de GES liées au transport.



EXEMPLAIRE

Valoriser les actions engagées

PROACTIVE

Le réseau des médiathèques

- Remise en état de rayonnages et autres mobiliers :

En lieu et place d'acquisition de mobilier neuf, il a été demandé à une entreprise locale de réparer et de donner un aspect plus moderne au mobilier lors du transfert des médiathèques de Saint Genis des Fontaines et Banyuls-sur-Mer.

- Réduction de l'usage des films plastiques pour protéger les documents :

Bon nombre de livres achetés ont déjà une couverture plastifiée, facile à nettoyer. Ainsi, seuls les livres dont la couverture est « poreuse » sont couverts.

Office de Tourisme Intercommunal

En 2023, l'OTI a travaillé sur un jeu à destination des enfants et de leur famille qui aborde de nombreux thèmes liés à la mer et notamment la question de la préservation du milieu marin. Le lancement est prévu début 2024.



UN TERRITOIRE PRODUCTEUR DE SA PROPRE ÉNERGIE

Cadastre solaire : Découvrez le potentiel solaire de votre toiture

Le cadastre solaire est un outil dont s'est doté la CC ACVI en 2023. Il permet de visualiser l'ensemble des toitures et parkings du territoire pour mesurer le potentiel solaire associé ainsi que la complexité du projet d'un point de vue économique et réglementaire. L'outil est mis gratuitement à la disposition du public sur le site internet de la CC ACVI.

Les objectifs sont de diminuer les consommations énergétiques et de lutter contre la précarité énergétique du territoire en développant massivement les énergies renouvelables.

Cet outil nous permet également de mieux comprendre les enjeux autour du photovoltaïque sur notre territoire.

En effet, l'outil SIG a permis de comparer le potentiel solaire de nos toitures et parkings les plus rentables (taux de production et retour sur investissement les plus attractifs et pertinents), avec nos dépenses énergétiques totales.

Ainsi, nous obtenons un taux de couverture théorique des besoins (rapport entre la production PV et la consommation) de 240 %, soit une couverture de 2.4 fois nos besoins. Si l'on couvrait l'ensemble des toitures et parkings les plus rentables, nous aurions de quoi couvrir 2.4 fois nos besoins en électricité.



Ce taux de couverture n'est toutefois pas homogène sur l'ensemble du territoire de la CC ACVI ; il dépend des consommations de chaque commune et de leur configuration spatiale.

Cet outil démontre que chaque territoire mérite sa solarisation et qu'il peut participer de manière significative à la transition énergétique de la CC ACVI (au moins sur l'électricité).

Afin de lancer officiellement la mise en place de cet outil, une après-midi a été organisée à Sorède le 21 juin 2023 pendant laquelle des experts ont été présents pour présenter l'outil et apporter des conseils à chacun.

De plus, tous les agents des services urbanismes et développement durable des communes ainsi qu'au sein de la communauté de communes ont été formés à l'outil par le prestataire.

Pour accompagner l'utilisation de cet outil et aider les particuliers à passer à l'acte, nous travaillons à la mise en place d'une permanence dédiée sur les communes du territoire pour 2024.

La thermographie aérienne



En complément du cadastre solaire, la CC a souhaité se doter d'un outil de thermographie aérienne. Cet outil est complémentaire du cadastre solaire car il permet d'identifier l'état de l'isolation des bâtiments. Il n'est, en effet, pas pertinent d'installer des panneaux photovoltaïques sur une toiture qui pourrait s'avérer être mal isolée.

Grâce au survol du territoire par un avion équipé d'une caméra thermique, le principe est de repérer les déperditions de chaleur par les toitures des bâtiments. L'intérêt est d'avoir une cartographie des déperditions énergétiques de l'ensemble des bâtiments (privé, bailleurs sociaux, patrimoine public, etc.) sur le territoire. Cet outil permettra d'identifier, de cibler les bâtiments à isoler en premier et de sensibiliser les élus, les habitants, les professionnels à la nécessité de performance énergétique. Ce sera un outil d'aide à la décision.

Ce projet permet de répondre aux enjeux environnementaux (maîtrise de la consommation énergétique, développement des énergies renouvelables, analyse des risques et des impacts sur la biodiversité), sociétaux (travaux d'amélioration de l'habitat, réduction de la fracture énergétique, précarité énergétique) et économiques (engagement de travaux, mobilisation des acteurs locaux de la filière du bâtiment, maintien/création d'emplois ...).

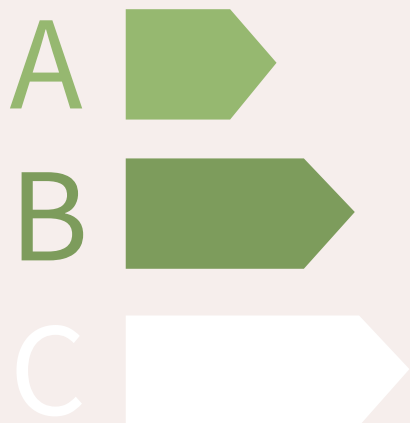
Le survol du territoire avec les caméras thermique doit avoir lieu durant l'hiver 2023-2024; si les conditions météorologiques le permettent.

Votalis : un thermostat connecté pour réduire sa facture et son empreinte carbone

500. C'est le nombre de foyers et de professionnels du territoire équipés du thermostat connecté Votalis depuis 2022. Proposé gratuitement par la Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris (ACVI), en partenariat avec la société Votalis, le dispositif permet de réguler la consommation d'électricité liée au chauffage de sa maison ou de son local professionnel et de diminuer sa facture.

Un enjeu économique donc mais aussi environnemental : en un an et demi, ce sont plus de 150t de CO2 qui n'ont pas été émis grâce à ce boîtier intelligent.

La prospective de nouveau foyer à équiper continue sur 2024.



Conseiller en énergie partagée

En 2023, la CC ACVI a embauché un CEP, Conseiller en Energie Partagée. Celui-ci prodigue aux communes volontaires du territoire (11 communes sur 15 en 2023) des conseils indépendants en économie d'énergie et en développement des énergies renouvelables.

Le CEP assure :

- La comptabilité énergétique et le suivi des consommations du patrimoine de la commune. (Inventaire du patrimoine bâti, de l'éclairage public et des véhicules)
- Des préconisations pour réduire les dépenses et les consommations d'énergie de la commune
- L'accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action
- L'animation et la sensibilisation des acteurs locaux et notamment des usagers des bâtiments.



Ce travail d'accompagnement des communes a permis une forte prise de conscience des élus du territoire. Grâce à l'élaboration du plan d'action de chaque commune, fait en concertation avec les élus, les communes savent quelles sont leurs priorités, et par où elles doivent commencer.

Ce travail va se poursuivre en 2024 avec le déploiement des plans d'actions.

VERS UN TERRITOIRE PROTECTEUR DE SON AGRICULTURE ET DE SES ESPACES NATURELS



Le Mas Reig : soutien à la filière viticole

La réhabilitation par la CC ACVI du Mas REIG à Banyuls-sur-Mer a comme objectif de soutenir la filière viti-vinicole locale, de professionnaliser les acteurs locaux, et d'encourager l'œnotourisme. En 2023, le pôle de formation « Institut Régional de Sommellerie (IRS) Sud de France Campus de Banyuls-sur-Mer » a obtenu son numéro d'agrément pour pouvoir dispenser des formations dès janvier 2024.

Le soutien à la filière et les événements se sont développés avec plusieurs manifestations sur site comme la MOSTRA des Vins (plus de 200 personnes), un dîner de GALA (120 personnes) et des Master Class (2 master class de 50 personnes).

Bacchus festival : soutien aux filières agricoles locales et développement des circuits courts



En 2023, la 2ème édition du Bacchus Festival s'est tenue dans le parc du Château de Valmy à Argelès-sur-Mer. Ce festival continue son ascension et garde le cap d'être un festival 100% circuit court. Cette orientation permet de soutenir les filières agricoles locales.

Les objectifs de ce festival sont de :

- Fédérer les vins du Roussillon autour d'un festival
- Participer à la dégustation des sélections des prix Bacchus (IRS Sommeliers)
- Vivre un moment d'échange et de convivialité autour de leurs vins respectifs
- Enrichir leur réseau
- Mettre en avant leur savoir-faire local en servant leur propre produit dans un lieu exceptionnel

Chiffres clés du festival en 2023

5000 personnes chaque soir
30 exposants 100% vins du Roussillon
7 espaces de restauration 100% locaux en circuit court
4 prix Bacchus

Office de Tourisme Intercommunal

L'office de tourisme intercommunal contribue largement à la mise en valeur des producteurs locaux à travers de nombreux événements en 2023 :

- Soirées gourmandes: 9 dates avec 150 à 250 personnes par soirée
- Apéritifs vigneron : 40 dates pour un total de 245 personnes
- Semaine Mar i Munt: 502 personnes (1 semaine au printemps et 1 semaine à l'automne)
- Salon Occ'ygene 2023 : Mise en avant des produits du terroir sur la place gourmande (un cuisinier a préparé des plats avec la viande de Xadi ; diffusion d'un film sur les soirées gourmandes et le terroir local en parallèle)



Projet d'Agro parc sur la commune de St André

La CC ACVI a été sollicitée par des producteurs locaux qui souhaitent se regrouper et développer leur activité sur Argelès-sur-Mer et ses alentours. Aucune parcelle publique ou privée n'a pu être identifiée à ce moment-là.

Des échanges ont été menés par la suite avec la commune de St André qui a tenté de trouver une solution localement pour répondre à cette demande aux enjeux économiques prioritaires : circuits courts, producteurs locaux, transformation locale, développement d'activité, création d'emplois...

La CC ACVI a été associée dès le départ aux différents échanges avec les producteurs locaux et est également partie prenante du projet d'AGROPARC à venir dans le cadre de sa compétence développement économique et plus précisément des zones d'activités économiques.

L'implantation de cet AGROPARC est travaillée à l'échelle intercommunale, il s'agit d'un projet multi-partenarial commune/CC ACVI /producteurs.

Le Plan d'Alimentation Territorial (PAT) du Pays Pyrénées Méditerranée (PPM) est informé et soutient ce projet.



Service Enfance Jeunesse

La CC ACVI a mis en place en 2023 un partenariat avec l'association « Le Maillon Solidaire ». Cette association réalise des ramasses de surplus alimentaires et les redistribue le jour-même aux associations ou partenaires de redistribution.

Les ramasses ont commencé dans un établissement du service enfance jeunesse puis cela a été généralisé à toutes les structures du service : crèches et centres de loisirs.

La CC ACVI continue également de favoriser les circuits courts avec l'UDSIS pour proposer le plus de produits locaux possibles aux menus des enfants.

Des centres de loisirs et quelques crèches ont mis en place des potagers comme à St Génis des Fontaines, Palau del Vidre, Villelongue dels Monts, Elne, Bages et St André. Ainsi les enfants peuvent jardiner, cuisiner et manger leurs propres fruits et légumes.

Des composteurs ont également été mis en place par le service de gestion des déchets de la CC ACVI dans les cantines. Cela a fait l'objet d'une sensibilisation et d'une utilisation avec les enfants.



NATURA 2000 : relance de la dynamique sur les 2 sites : « Massifs des Albères » et « Côte rocheuse des Albères »

Sur les 2 sites Natura 2000 de notre territoire « Massif des Albères » et « Côte rocheuse des Albères », 3 objectifs communs de développement durable ont été définis au sein des DOCOB (Document d'objectifs d'un site Natura 2000)

1. Préserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ainsi que les habitats d'espèce grâce à des actions de gestion
2. Améliorer les connaissances relatives aux habitats, aux espèces et aux activités sur le site
3. Diffuser les connaissances et valoriser les richesses du site
4. Faire vivre les sites Natura 2000

Pour atteindre ces objectifs 55 mesures ont été identifiées dans les 2 DOCOB.

Grâce à l'embauche d'une chargée de mission Natura 2000 par la collectivité fin 2022, un important travail a été mené en 2023 :

- Création de liens avec l'ensemble des acteurs et partenaires des 2 sites.
- Amélioration des connaissances scientifiques sur les sites
- Veille sur le territoire
- Travail sur de futurs projets collaboratifs
- Communication efficace auprès du grand public.



Trois manifestations ont été organisées :

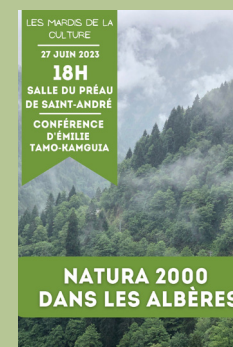
- Une balade guidée sur le sentier du littoral à la découverte des richesses de la côte rocheuse des Albères à Argeles le 24/05/2023



- Une conférence Natura 2000 dans les Albères à Saint André le 27/06/2023
- Une conférence sur « Le monde fascinant des chauves-souris » à Sorède le 20/10/2023

Ces 3 animations ont réuni un total de 65 personnes.

Une application pour le suivi des zones Natura 2000 a également été créée par le service informatique de la CC ACVI.



VERS UN TERRITOIRE RÉSILIENT

Piscine intercommunale

L'année 2023 a été marquée par une sécheresse sans précédent, plusieurs arrêtés préfectoraux se sont succédés pour fixer les restrictions d'usage de l'eau. Malgré une autorisation de remplissage des piscines à usage collectif, la CC ACVI a pris la mesure de fermer sa piscine intercommunale durant les 2 mois d'été.

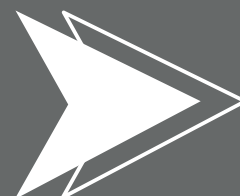
Cette décision a permis de réaliser de fortes économies d'eau mais a également permis de faire des économies d'énergies non négligeables.



Chantier d'insertion : entretien des berges et rivières, sentiers de randonnées et espaces naturels communautaires

L'objectif de l'Atelier Chantier d'insertion est de permettre aux personnes en difficulté d'accéder à l'emploi grâce à un accompagnement vers un projet professionnel. Une accompagnatrice socio professionnelle intervient pour construire un programme adapté à chacun en proposant notamment des formations collectives (sauveteur secouriste du travail, savoir être, outils numériques...).

En complément, des périodes de mise en situation professionnelle sont organisées. Ainsi en 2023, 41 agents en insertion ont bénéficié des ateliers du chantier d'insertion, 62% ont retrouvé une activité professionnelle de type: formation qualifiante, création d'entreprise ou CDD de plus de 3 mois.



Les mises en situations professionnelles sont en lien avec la protection de l'environnement et la préservation de nos paysages :

Berges et rivières :

Pour limiter le risque inondation, un marché public de travaux pour l'entretien des berges et rivières du territoire de la Communauté de communes a été passé avec le Syndicat Mixte de Gestion de d'Aménagement Tech-Albères (SMIGATA).

Le marché a consisté au débroussaillage à forte dominante manuelle avec des travaux de restauration et d'entretien de la végétation : 6 commandes ont été passées en 2023.



Sentiers de randonnée :

Toujours dans le cadre des ateliers du chantier d'insertion, un travail d'entretien des sentiers de randonnées est réalisé avec remise en état d'ouvrages (de type passerelles, barrières, main courantes, marches, panneaux etc.), débroussaillage des passages végétalisés, dépollution des chemins (détritus, bouteilles, plastique, etc.).

Le parc de randonnée représente 350 km de sentiers et plus de 3000 panneaux, lames directionnelles, poteaux et panneaux informationnels.

En 2023, près de 150 interventions ont été réalisées avec une moyenne de 2 agents par intervention soit 300 personnes sur l'année.



Espaces naturels communautaires :

Un travail de débroussaillage et d'entretien des espaces naturels est également réalisé pour préserver le bon usage des aménagements. Cela contribue à éviter la multiplication des déchets dans la nature et limiter le risque d'incendie.

Deux à trois passages par an sont effectués sur chaque site avec principalement du débroussaillage, de l'élagage, de la dépollution et du broyage.

Les sites sont nombreux :

- 5 déchèteries
- 30 stations d'épuration et postes de relevage
- 60 sites d'eau potables (forages, sources, réservoirs, châteaux d'eau, puits, chemins d'accès avec des superficies allant de 50m² à 5200m²)
- 5 sites d'antenne relais TV
- 3 ZAE + RD618 + voie verte PPM et EV8

229 interventions ont été réalisées en 2023 pour l'entretien de ces espaces soit 1374 agents sur l'année (moyenne de 6 agents par intervention).



GESTION DES BIODÉCHETS



A fin de préparer au mieux l'obligation réglementaire imposée par la Loi AGEF du 1er janvier 2024 de trier à la source les biodéchets, le pôle déchet a poursuivi en 2023 son expérimentation lancée en 2022. Les trois axes majeurs de travail sont: la prévention, le compostage et la collecte.

Ces axes permettent l'atteinte des objectifs suivants :

1. Lutter contre le gaspillage alimentaire : afin de ne pas produire de biodéchets.
2. Développer la pratique du compostage : pour valoriser les déchets in-situ sans générer de coûts de collecte et de traitement et des pollutions liées aux transports des matières.
3. Développer la collecte en porte à porte : pour valoriser les biodéchets ex-situ sous forme de biogaz et de compostage (sur notre territoire le compostage industriel des déchets de cuisine et de table ne sera possible qu'à l'horizon 2024).

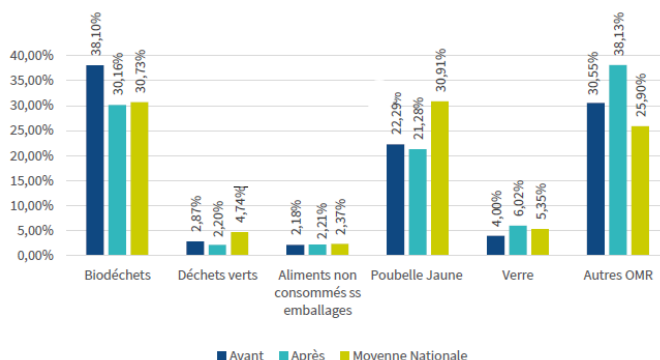
L'expérimentation a débuté sur plusieurs quartiers test du territoire par une phase d'enquête avec envoi de courrier d'information et passage des agents en porte à porte afin d'informer les habitants et de recenser leur besoin pour organiser le tri à la source de leurs biodéchets. Ainsi en fonction des retours des habitants, ils ont été équipés soit en composteurs individuels soit en bac de tri en vue d'une collecte de leurs biodéchets.



La collecte en porte à porte a alors démarré à raison d'une collecte par semaine. Lors des premières collectes les ambassadeurs du tri de la CC ACVI ont réalisé des contrôles pré-collecte. Ces contrôles ont permis de corriger les erreurs de tri mais aussi de comptabiliser le nombre de bacs sortis.

Afin d'obtenir un retour d'informations sur la collecte des biodéchets et le compostage individuel, des appels téléphoniques de suivi ont été mis en place. Des campagnes de caractérisation des déchets ont également permis d'évaluer les effets du projet sur la part de biodéchets présents dans les ordures ménagères résiduelles : la quantité de biodéchets retrouvée dans les OMR a considérablement diminué (-8,14 points). On note également que la quantité de déchets verts a diminué (-0,67 points) ; (ajout de déchets verts nécessaire pour réaliser son compost).

Comparaison de la composition des OMR avant et après la mise en place de la collecte de biodéchets



BILAN ÉCONOMIQUE DE L'OPÉRATION

Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire 1 € / hab / an	+	Compostage 2 € / hab / an	→	Traitement 0 € / hab / an	PROJET ETUDE Compostage 3 € / hab / an Collecte + Méthanisation 27,36 à 50,36 € / hab / an Collecte + Compostage 26,35 à 49,35 € / hab / an
Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire 1 € / hab / an	+	Bac de tri 120 L Bioseau Sacs 4 € / hab / an	→	Proposition Collecte 1 fois par semaine 20 à 43 € / hab / an	Vidage au centre de traitement SARL TUBERT, sur la commune d'Elne + dépotage Usine de méthanisation de Perpignan 82 € / tonne soit 2,36 € / hab / an
Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire 1 € / hab / an	+	Bac de tri 120 L Bioseau Sacs 4 € / hab / an	→	Proposition Collecte 1 fois par semaine 20 à 43 € / hab / an	Plateformes de compostage sydetom66 45 € / tonne soit 1,35 € / hab / an

Pour la CC ACVI, c'est un réel enjeu de réduction des coûts (la collecte étant bien plus chère que le compostage) ainsi qu'un enjeu environnemental avec la suppression du déchet, la gestion in-situ, et les émissions liées à la collecte et au transport des biodéchets.

L'expérimentation doit se poursuivre notamment avec le compostage partagé. Pour ce faire la CC ACVI a déjà installé plusieurs plateformes sur son territoire et travaille à l'organisation de la gestion d'un plus grand nombre de sites, l'objectif étant d'installer plusieurs sites par communes. De plus, un agent a été formé comme maitre composteur, et d'autres agents suivront en 2024.



Prévention des déchets verts



Les tonnages de déchets verts valorisés en déchetteries sur le territoire de la CC ACVI sont très importants en terme de ratio par habitant, c'est pourquoi la CC ACVI souhaite mettre en œuvre des actions qui permettent de diminuer les productions de déchets verts.

Une des premières actions a été d'acquérir un broyeur de végétaux (mutualisé avec le service de l'eau et le chantier d'insertion dans le cadre de l'APP 0 phyto de la Région Occitanie).

Depuis l'acquisition du broyeur, le chantier d'insertion encadré d'un technicien se rend à la demande des communes sur une zone identifiée par ces dernières en vue du broyage. Ce broyat a pour but d'être récupéré par les citoyens ou la mairie afin d'en disposer comme paillis au pied des différents végétaux et ainsi de limiter les émissions de GES (transport des déchets verts vers le lieu de traitement).

Au total 4 prestations de broyage ont été réalisées en 2023. Viennent s'ajouter à ces prestations des interventions sur les déchets verts issus de l'incendie qui a eu lieu sur la commune de Saint-André le 14 Août 2023 (2 sessions de broyage) et des opérations de broyage en régie sur les sites communautaires (déchets verts issus de l'entretien de ces sites).

Une action de communication spécifique sur la réduction des déchets verts a également été mise en place. En complément, un guide pédagogique à destination des habitants est en cours de création. Il aborde la prévention des déchets verts lors de la conception et l'aménagement des jardins avec notamment le choix d'essences adaptées. La réduction de la production de déchets verts lors de l'entretien et la valorisation in-situ des déchets aux moyens de pratiques de gestion intégrée sont également abordés dans ce guide.



Service enfance – jeunesse : Initiative du Point Jeune de Banyuls sur Mer

Le point jeune de Banyuls a porté un projet autour des déchets et en particulier déchets plastiques avec l'entreprise **Plastic@Sea** qui travaille sur la thématique des déchets plastiques en mer. Les jeunes ont fait du ramassage, du tri et du comptage de déchets. Un jeu « protège ta planète » a également été créé par les jeunes. Des ateliers de cuisine, de tri et valorisation des déchets sont proposés. Le point jeune a créé une junior association : « Les Ecos-liés » ; en lien avec la protection de l'environnement. Celle-ci va permettre de mettre en place divers ateliers de sensibilisation et de découverte avec plusieurs partenaires (Conseil Général, Communauté de communes, accueil de loisirs, Réserve Marine de Banyuls sur mer, Laboratoire Arago, Société "plastic @ sea", Société "trash spoter", Sidetom, Réserve du littoral, site de Paulilles, ...).

Un projet d'aire marine éducative en lien avec l'Office Français de la Biodiversité est également en cours. En « s'appropriant » une petite zone maritime littorale, les enfants développent un projet de connaissance et de protection du milieu littoral et marin. Cette démarche se fait en lien direct avec les acteurs de ces milieux : pêcheurs, collectivités locales, scientifiques, associations d'usagers et de l'environnement...



Blue Tech Show : vitrine de l'Eco-économie en lien avec la préservation de l'eau, de l'environnement et l'économie bleue.

Le premier salon professionnel "Blue Tech show", initié par le French Tech de Perpignan, et soutenu notamment par la CC, s'est tenu en novembre 2023 à Banyuls-sur-Mer.



Une trentaine d'entreprises (la majorité provenant d'Occitanie et plus particulièrement des Pyrénées-Orientales) spécialisées dans les biotechnologies et la préservation des milieux marins, s'y sont retrouvées pour échanger sur leurs projets.

Le salon s'articule autour de trois grandes thématiques : l'économie de la mer, l'eau et l'environnement. L'économie bleue est liée aux océans, aux mers et aux côtes, et pensée pour lutter contre la pollution. Les entreprises présentes évoluent dans des domaines très variés comme :

- **Plastic@Sea**

La start-up est spécialisée dans la biodégradabilité et la toxicité des plastiques rejetés dans l'eau de mer. « Nous testons la matière de différents produits qui risquent de se retrouver dans la nature. Notre but est de trouver des alternatives qui soient plus respectueuses de l'environnement », explique la chercheuse Anne-Leila Meistertzheim, à l'initiative du projet.

- **Cap'tain Chercheur** : service de recherche de pièces détachées pour bateaux de plaisance

- **Acqua innovation** : première entreprise en France à distribuer ses bouteilles d'eau minérale 100% végétales et compostables. Les bouteilles sont fabriquées à partir de coproduit de matières premières végétales (Blé, Maïs et Chanvre) et les étiquettes marquées avec des encres alimentaires. L'ensemble est totalement biodégradable, bio-assimilable et compostable (Home Compost).

- **LD GenX** : Le bureau d'études LDgenX a été fondé en 2023 dans l'optique d'utiliser les outils génétiques et génomiques pour répondre à des questions de conservation de la biodiversité et d'amélioration de la production agricole et aquacole

- **Microbia environnement** conçoit des biocapteurs génétiques pour anticiper les proliférations microbiennes. Cela permet de surveiller le développement des cyanobactéries et microalgues toxiques ; et d'avoir une meilleure gestion du risque environnemental et sanitaire.

Sècheresse et incendies : l'OTI sensibilise



En 2023, l'office de tourisme intercommunal a particulièrement sensibilisé les touristes sur les économies d'eau. L'objectif étant de faire prendre conscience aux professionnels du tourisme et aux touristes de la problématique du manque d'eau de notre territoire afin qu'ils contribuent également à préserver cette ressource si précieuse.

Cette sécheresse est à l'origine d'un risque incendie élevé sur notre territoire. L'OTI contribue également via ses réseaux, articles de blogs, sites internet, newsletters à communiquer auprès des touristes sur cette thématique afin de limiter les comportements pouvant être à l'origine de départ de feux.

Entre sécheresse et chaleur, l'OTI a également proposé en 2023 des activités permettant de rester à l'abri de la chaleur via son programme « La Tête au frais »



OBSCAT : Suivi et évolution du trait de côte

L'observatoire de la côte sableuse Catalane, dit ObsCat, a été créé en 2013. Il a pour but de mieux connaître pour mieux comprendre l'évolution de notre littoral sableux et ainsi mieux appréhender les risques érosion et submersion marine.

L'Obscat analyse depuis 10 ans les phénomènes morpho-sédimentaires littoraux: mouvements de sable, zones sensibles à l'érosion, évolution du système plage-dune, mobilité du trait de côte, etc... à l'échelle de l'unité sédimentaire du Roussillon : du Cap Leucate jusqu'au Racou.

Ainsi, l'ObsCat a pour vocation de faciliter la prise de décision des autorités publiques en charge de la gestion du littoral et plus particulièrement des risques côtiers.

La CC ACVI est maître d'ouvrage dans cet observatoire avec plusieurs autres partenaires (PMM, CC Sud Roussillon et Leucate).



En 2023, l'observatoire a lancé son 4ème cycle triennal de travail (2023-2025).

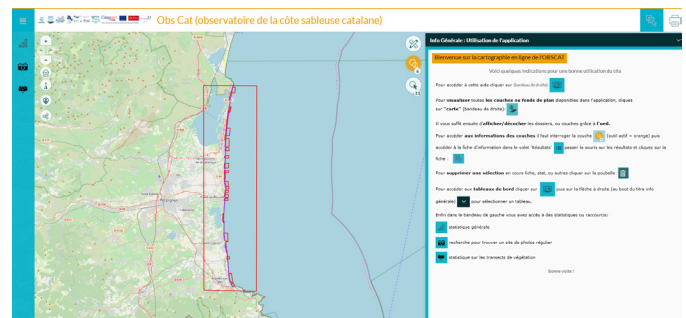
Dans ce nouveau cycle il est question de :

- Poursuivre et renforcer le protocole scientifique existant notamment par la densification des levés bathymétriques (= suivre l'évolution du relief immergé) 2 fois par an sur l'ensemble du littoral d'étude, et par le suivi des transects de végétation dunaire.
- Intégrer dans les analyses le suivi éolien (= comprendre le rôle du vent dans les mouvements sableux). Ce travail est réalisé dans le cadre d'une thèse menée par une étudiante de l'Université de Perpignan.

Un volet de sensibilisation et de communication avec la création de plusieurs supports de vulgarisation a été lancé.

Ainsi plusieurs outils ont déjà été créés en 2023 :

- Une vidéo d'information qui sera diffusée pour la 1ère fois le 8 mars 2024 : « Du Racou au Cap Leucate : un littoral en mouvement »
- Plusieurs journées de sensibilisation et de formation
- Des articles et séquences vidéo pour les réseaux sociaux
- Un document de synthèse sur les 10 années de relevés terrain
- Intégration d'un portail cartographique sur le site internet de l'Obscat
- Préparation d'un événement sur 2024 pour célébrer les 10 ans de l'Obscat lors du week end de Pentecôte : « La Guinguette Volante »



3 actions majeures portées par la CC ACVI en 2023 sur la sensibilisation au recul du trait de côte en lien avec la compétence GEMAPI

Conférence Grand Public
Recul du Trait de Côte

Formation Nettoyage Raisonné

Journées de sensibilisation
à la Marena



GEMAPI et Gestion des risques naturels.

En 2023, le service SIG de la CC a poursuivi son travail de mise en place d'un plan de sauvegarde intercommunal. A partir du système Predict dont s'est doté la CC en décembre 2022, le travail à l'élaboration d'un automate d'appel en cas d'urgence pour tous les agents de la CC se poursuit

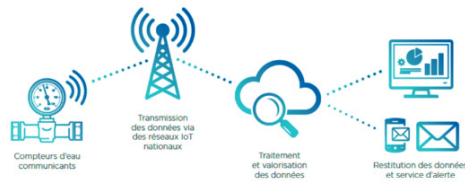
En parallèle de l'Obscat, le Plan d'action Régional pour l'adaptation du littoral (PARPAL) nous permet de changer d'échelle et de travailler à celle de la Région. Ainsi c'est dans ce cadre que plusieurs ateliers de concertation ont eu lieu en 2023. Cela a abouti notamment à la nécessité de créer un observatoire de la Côte Rocheuse dès 2024 sur cette unité sédimentaire totalement différente de la côte sableuse.

Service Eau :

Une journée de visite et d'animation à la station d'épuration de Bages a été organisée par le service de l'eau, pour les enfants du centre de loisirs de Bages. Cycle de l'eau, éco gestes et jeux ont orchestrés cette journée. Le service déchet est également intervenu pour sensibiliser sur le tri des déchets.

Une journée portes ouvertes a également été organisée à la station d'épuration de Villelongue-dels-Monts afin de sensibiliser la population au cycle de l'eau. Journée ouverte à tous, petits et grands. Près de 300 personnes ont participé à la visite et aux animations.

La CC travaille également au déploiement de la télérelève. Ainsi d'ici juin 2024, tous les compteurs municipaux, intercommunaux et les gros consommateurs seront équipés de cette technologie. En plus de pouvoir suivre les consommations d'eau de façon très précise, un programme d'alerte en cas de dépassement de débit sera mis en place.



Source : Revue EIN

Une équipe dédiée à la recherche de fuite contribue à l'amélioration en continu du réseau de distribution.

Un dispositif de réducteurs de pression « intelligent » a été testé sur une commune du territoire sur laquelle ce type de dispositif s'y prête particulièrement. Il permet principalement de réduire la pression la nuit et ainsi réduire les pertes d'eau en cas de fuites (gain d'environ 200m3/jour)



Espacement des contrôles des poteaux incendies afin de limiter la perte d'eau lors des essais. De plus, l'eau perdue lors de ces essais est mise à disposition des communes intéressées pour l'arrosage de leurs espaces verts.

La CC ACVI poursuit son travail autour du programme REUT. Dans ce cadre une autorisation temporaire de réutilisation des eaux des STEP d'Argeles et Banyuls a été accordée pour des usages communaux (arrosage espace verts et stades), soutien au SDIS, et irrigation agricole. Grâce à cela 300 m3 ont pu être prélevés par le SDIS sur le site d'Argeles lors de l'incendie de Saint André de cet été.



Bilan

Les investissements faits au sein du service de l'Eau de la CC ACVI, ont permis de contribuer à l'effort collectif de gestion économe de l'eau.

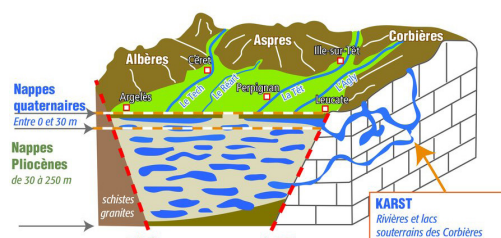
Ainsi, la consommation totale d'eau sur le territoire de la CCACVI en 2023 a été réduite de 15% par rapport à l'année 2022.

Des effets significatifs des restrictions imposées par arrêté préfectoral, sont constatés surtout en juin avec une réduction de près de 25% de la consommation par rapport à 2022.

Ces travaux vont se poursuivre en 2024.



Afin de mieux connaître l'état de la ressource en eau, à savoir les nappes du Pliocènes Aspres et du Quaternaire, des équipements de surveillance du niveau des nappes (sondes piézométriques) ont été installés sur l'intégralité des zones de captages d'eau du territoire.



Source : L'Indépendant



RAPPORT ANNUEL 2023 DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

